



New York en guerre contre les cendriers !

Rubrique : actualités - Date : mercredi 17 décembre 2003

En *Ventre de Une* du Figaro, Guy Baret se penche sur l'« impitoyable traque aux fumeurs outre-Atlantique ». Considérant qu'à New York le cendrier fait partie des « armes par destination » et qu'il « est traqué car il tue », le chroniqueur évoque « les Elliot Ness de la nicotine (qui) effectuent des descentes dans les entreprises pour éradiquer le mal » car « la simple exposition d'un cendrier est un délit ».

Observant que selon la réglementation ces objets « ne doivent pas être utilisés » ni même « mis à disposition » où il est interdit de fumer, c'est-à-dire partout » le journaliste souligne que toute infraction coûte « la rondelette somme de 2000 dollars ». Et de faire état des personnalités sanctionnées pour possession de cendriers, même de collection, avec cette précision que « Elliot Marcus l'incorruptible de la santé publique » a admis qu'un « cendrier décoratif rempli de trombones ne ferait pas l'objet de poursuites ».

Guy Baret qui indique que les bars de New York ont perdu 30% de leur clientèle, assure que « certains tenanciers » procèdent même à des fouilles de clients pour être sûr que « le produit qui nuit gravement à leur commerce ne pénétrera pas dans leur établissement ».

Conclusion sur les armes, pour lesquelles en revanche « rien n'a changé », puisque « la loi autorise toujours le citoyen à conserver un pistolet chargé dans son bureau ». Et cette chute : « Où cela va-t-il s'arrêter ? » sachant que chacun est « un délinquant potentiel puisqu'il a sur lui de quoi commettre un attentat à la pudeur ».